

## Maisons malfamées et prostitution De la tolérance à l'interdiction

Réjean Lemoine

Volume 1, Number 1, Spring 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6331ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Lemoine, R. (1985). Maisons malfamées et prostitution : de la tolérance à l'interdiction. *Cap-aux-Diamants*, 1(1), 13-18.

# MAISONS MALFAMÉES ET PROSTITUTION.

De la tolérance à l'interdiction.

*par Réjean Lemoine*

**É**vacuée de l'histoire par les élites et la bourgeoisie, la prostitution n'en demeure pas moins une industrie florissante qui a un passé. Québec, ville portuaire, commerciale et aujourd'hui touristique, a été une ville fourmillante de maisons de jeux, d'auberges et de bordels au XIX<sup>e</sup> siècle. Jusqu'en 1871, Québec comptait une garnison militaire de plusieurs centaines d'hommes, consommateurs de divertissements et clientèle assidue des maisons de prostitution. Le départ de cette garnison entraîne d'ailleurs, en 1871, des problèmes de recyclage des prostituées qui forcent la municipalité à intervenir.

En attendant que les historiens nous racontent l'histoire de ces filles de rue, chair à plaisir et il faut examiner les réactions des citoyens et des autorités municipales de l'époque. Quant aux femmes, irlandaises et canadiennes-françaises, qui exercèrent ce métier, aucun témoignage ne subsiste de leur vécu. Pour reconstituer cette histoire, il faut scruter les discours puritains des politiciens et les jugements moralisateurs du clergé.

## 1866: UN PREMIER RÈGLEMENT

Pendant toute la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, régulièrement, les journaux font état des plaintes de citoyens dénonçant la présence de maisons de jeux et de prostitution

dans leur quartier. Dans Saint-Jean Baptiste, à l'extérieur des murs, ces maisons prolifèrent.

En 1851, le surintendant de la police dénonce la présence, dans les quartiers Saint-Jean et Saint-Louis, d'une quinzaine de maisons de prostituées qui comptent plus de 70 filles en hiver. En été s'ajoutent une cinquantaine de travailleuses qui vont vendre leurs charmes sur les Plaines et aux Cove Fields. Le surintendant de police croit en outre qu'il est impossible d'enrayer ces activités. D'après lui, mieux vaudrait tenter de les régulariser. Par tous les moyens, il désire garder ces maisons à l'extérieur de la ville.

De plus, il demande aux autorités de légiférer afin d'assurer une inspection médicale des prostituées et la levée d'une taxe sur ces établissements. Finalement, il croit qu'on devrait forcer les tenancières à garder les filles malades au lieu de les renvoyer. Le surintendant McCord pense que ces mesures permettraient de réduire le nombre de maisons de débauche et de les garder sous son contrôle.

Dans la décennie 1860, face aux pressions et aux plaintes de plus en plus nombreuses au conseil municipal, la municipalité réagit. Le 23 février 1866, le conseil adopte un règlement concernant les maisons de prostitution, malfamées ou déréglées. Cette réglementation met fin à plusieurs années de laisser-faire et d'indifférence. Elle n'interdit pas la prostitution mais tente de la contrôler.



*La présence militaire à Québec au XIX<sup>e</sup> siècle entraîne le développement d'activités de prostitution dans le faubourg Saint-Jean. J.P. Cockburn, 1830. Archives Publiques du Canada.*

Les maisons de prostitution ne seront pas tolérées près, ou dans les rues avoisinantes d'une église ou d'une école. Elles devront être «garnies de jalousie en bois et fixes, afin qu'on ne puisse voir de l'extérieur, l'intérieur de la maison». Aucune sollicitation n'est permise à l'extérieur de la maison. Tout contrevenant à ce règlement encourt une amende de cent dollars ou six mois de travaux forcés et d'emprisonnement.

#### L'ARRESTATION DES FILLES DE JOIE

Ce règlement semble complètement inefficace. Les autorités policières de l'époque ne se montrent pas particulièrement vigilantes pour fermer ces maisons. Elles décident de s'attaquer aux filles sur le trottoir. À chaque année une quarantaine de filles sont arrêtées. Depuis 1850 les Soeurs du Bon Pasteur accueillent les filles repenties et les âmes

égarées. Pendant 50 ans les Soeurs reçoivent 4 000 femmes, en majorité des prostituées repentantes. Ces chiffres indiquent l'importance du phénomène.

Près de la Citadelle et des baraques militaires, les citoyens du quartier Saint-Jean se plaignent de plus en plus de la présence des maisons de prostitution. En 1870 un comité de surveillance des quartiers Saint-Jean et Saint-Louis se forme pour faire pression sur la ville.

Même les militaires de sa majesté se sentent parfois gênés de la présence des prostituées. Elles les dérangent durant la «drill». Ainsi en juin 1855 le commandant du 6<sup>e</sup> régiment de la Citadelle se plaint au maire de l'époque que, durant les exercices militaires, des femmes s'approchent du régiment en exposant leur personne d'une manière indécente et dégoûtante.

1870:  
ÉCHEC DU NOUVEAU  
RÈGLEMENT

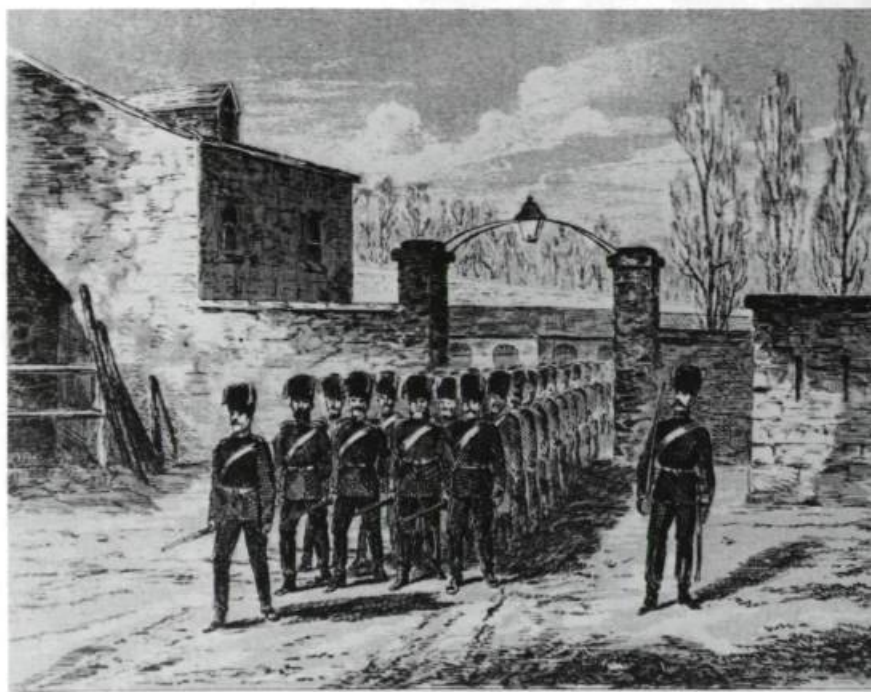
En 1870, la municipalité se décide à renforcer la réglementation. Elle tente de se donner les moyens de poursuivre l'occupant de la maison (propriétaire ou locataire). Les tenancières et leurs filles devront s'enregistrer auprès de la police en fournissant leurs noms et prénoms. Mais, pour la police, les preuves du délit sont difficiles à obtenir. Après l'adoption du règlement, 21 causes de prostitution sont déposées devant la Cour du Recorder (cour municipale) en 1872. De ces 21 causes, 16 sont abandonnées «*par la grande difficulté d'avoir des preuves complètes et d'établir l'identité des vrais maîtres de ces maisons*». Les juges de l'époque estiment que le seul témoignage de la police n'est pas suffisant; les plaignants devront être prêts à prouver eux-mêmes que la personne accusée est la maîtresse de la maison.

Selon la police, pour que le règlement soit efficace, il faudrait s'attaquer non pas aux maîtresses mais aux propriétaires et à ceux qui louent des maisons pour des fins de prostitution. Une amende de cent dollars ou l'emprisonnement devraient accompagner ce règlement. Malgré les insistances et les nombreuses pétitions du comité de surveillance des quartiers Saint-Jean et Saint-Louis, les preuves contre les propriétaires de bordels sont rarissimes.

LE DÉPART  
DES MILITAIRES  
(1871)

À la suite du départ des militaires de la ville, le Conseil tente de rassurer la population en exerçant une surveillance plus serrée des différents quartiers. Mais les citoyens du quartier Saint-Jean Baptiste ne sont pas satisfaits. Ils pensent qu'une complicité existe entre la police et les tenancières. Ils affirment: «*Que comptant sur l'impunité et sur une indulgence qui frise la protection, les maîtresses de ces maisons s'établissent partout et semblent se moquer de l'opinion publique*». Cette situation de tolérance/répression se poursuit jusqu'à la fin du siècle.

Au fur et à mesure que Québec s'industrialise et s'urbanise, la prostitution devient une industrie de plus en plus lucrative et prospère, sauf pour les filles qui pratiquent ce métier. Face à cette question, les autorités municipales ne font que tolérer et réglemen-



*Le départ des militaires de Québec en 1871 oblige les prostituées à lorgner vers d'autres clientèles. L'Opinion publique. 1871.*

ter mollement ces activités. Mais la situation va changer de manière radicale au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'Église catholique est à cette époque à l'apogée de sa gloire et de sa puissance politique. Méfiante envers le monde urbain, lieu de perversion et d'athéisme, elle est cependant bien consciente que le mouvement d'urbanisation est irréversible. L'Église qui était peu intervenue sur la place publique au XIX<sup>e</sup> siècle sur ces questions, décide de prendre le leadership pour purifier le monde urbain.

L'INTERDICTION  
DE LA  
PROSTITUTION

Le clergé prend une place prépondérante dans la lutte qui s'engage contre la prostitution. En novembre 1912, le curé Joseph Beaudoin de la paroisse Saint-Jean Baptiste dépose au conseil municipal de Québec une pétition de plus de 500 noms de citoyens du quartier pour faire cesser les activités des maisons de débauche situées surtout sur la rue Sainte-Cécile entre la rue Sainte-Claire et la Côte Sainte-Genève. Ils affirment dans leur requête: «*L'existence de ces maisons prive les voisins de l'exercice de leurs droits les plus légitimes; les membres de leur famille ne peuvent se mettre aux fenêtres se mettre aux fenêtres ou sortir sur la rue s'ils ne veulent être témoins des spectacles les plus indécents, les plus repoussants et les plus grossiers; c'est encore une cause de*



*L'immigration, le dynamisme des activités portuaires, la présence en grand nombre d'auberges et d'hôtels dans la basse-ville font de Québec une ville où la prostitution est en pleine expansion au XIX<sup>e</sup> siècle. Rue Petit Champlain «Collection Notman» Musée McCord.*

*démoralisation constante pour les enfants».*

Devant cette pétition, le maire de Québec, Napoléon Drouin, donne instruction au chef de police de prendre des procédures légales contre les occupantes de ces maisons. Le 28 mars 1913 le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans discussion le règlement no. 26 qui interdit la prostitution dans les limites de la ville de Québec. Ce règlement stipule que tout occupant, locataire ou client de telles maisons est passible d'une amende de 100 \$ et d'une peine de travaux forcés n'excédant pas six mois. Contrairement aux autres règlements précédents qui s'étaient révélés inefficaces, celui de 1913 sera appliqué avec rigueur. Les poursuites pénales et

les menaces d'emprisonnement motivent les propriétaires et les tenancières de maisons de débauche à déménager leurs pénates vers la banlieue.

### TRANSFERT DES ACTIVITÉS À PETITE-RIVIÈRE

Loin des pouvoirs de répression politique, policier et religieux, les maisons de prostitution croissent comme des champignons dans la municipalité de Petite-Rivière (actuellement Ville Vanier et quartier Duberger). De nombreuses maisons sur la route Sinclair ou Sainte-Claire (Boul. Pierre Bertrand) et sur la route de la Petite-Rivière

(Boul. Père Lelièvre) se transforment en bordel. Aux limites de la ville de Québec, dans un cadre rural en voie d'urbanisation, ce secteur constitue un site judicieux pour ces activités.

En effet, les bordels sont situés près du Pont Scott qui est une voie privilégiée d'accès à la ville pour les commerçants et les cultivateurs de l'Ancienne-Lorette et de Charlebourg: une clientèle potentielle appréciable. De plus, la proximité de l'Hôpital de l'Immigration (actuel Hôpital Christ-Roi) permet probablement l'inspection médicale des prostituées.

Les autorités municipales de Petite-Rivière se trouvent dépassées par le phénomène. En juillet 1913, un débat s'engage au conseil municipal sur cette question. Les conseillers parlent d'invasion de la municipalité par les maisons de prostitution. Un règlement est adopté rapidement, copie conforme de celui de Québec. Il restera sans effet, car Petite-Rivière n'a pas de police municipale. En décembre 1914, le maire John Jack est chargé d'entreprendre des poursuites contre les maisons de prostitution. Il rencontre de nombreuses difficultés. Des pressions s'exercent sur le ministre des Travaux Publics Louis-Alexandre Taschereau.

En désespoir de cause, les autorités municipales de Petite-Rivière signent une entente avec l'agence de détectives Pinkerton pour les aider à se débarrasser des maisons de prostitution.

Cette entente annuelle avec Pinkerton coûte 500 \$ avec une prime de 25 \$ pour les premières arrestations. Un policier à plein temps doit vider les maisons. Malgré toutes ces mesures de répression, la prostitution n'en sera pas endiguée pour autant.

### 1916: NAISSANCE DE QUÉBEC OUEST (VILLE VANIER)

Lorsqu'en janvier 1916 un regroupement de sept compagnies de spéculation foncière proposent au conseil de Petite-Rivière de former une municipalité indépendante, dans le secteur où pullulent les maisons de prostitution, le conseil ne se fait pas tirer l'oreille trop longtemps. Il se débarrasse ainsi d'un problème épineux.

Les nouvelles autorités municipales de



*Les policiers municipaux ne peuvent réussir à enrayer la prostitution dans la ville. Policiers municipaux au début du XX<sup>e</sup> siècle. Archives de la ville de Québec.*

Québec-ouest, contrôlées par les compagnies de spéculation, sont conscientes du problème des maisons de prostitution. Elles doivent améliorer l'image de la ville pour réussir à vendre leurs terrains avec un certain profit.

Elles se mettent donc à la tâche. À l'été de 1917, un règlement contre la prostitution est adopté et une Cour du Recorder mise sur pied. Une section de l'Hôpital de l'immigration se transforme en prison. En plus de ces mesures, des raids épisodiques contre la prostitution déferlent durant tout l'été.

### LES RAIDS CONTRE LA PROSTITUTION (1917-1918)

Chauffée à blanc et encouragée par la propagande religieuse, la population environnante des maisons de prostitution pousse les forces policières à nettoyer la ville. Ces raids se terminent par l'arrestation des pensionnaires ou le saccage et la mise à feu des maisons visées. Ces coups de force frappent régulièrement durant l'épidémie de grippe espagnole de 1918.

Les Archives relèvent même un cas concret de vengeance populaire par le feu contre une maison de prostitution. En septembre 1919, une enquête du commissaire aux



Après l'adoption du règlement de 1913, les activités de prostitution se déplacent vers la périphérie de la ville à Québec-Ouest et Petite-Rivière, sur la rive nord de la rivière Saint-Charles. Vue aérienne de Québec. 1949. Archives de la ville de Québec.

incendies doit éclaircir les circonstances de l'incendie d'une maison de prostitution sur le chemin de la Petite-Rivière. La compagnie d'assurance refuse d'indemniser le propriétaire, soupçonnant un incendie criminel, allumé par la population.

Les témoignages entendus durant l'enquête confirment ces doutes. Le 18 juillet 1919, au milieu de l'après-midi, un incendie s'est déclaré sur le chemin de la Petite-Rivière dans une maison qui a servi de lieu de prostitution pendant deux ans au moins et qui a été vidée en novembre 1918. Selon un témoin à l'enquête, une foule se trouvait devant le brasier cet après-midi là. Selon Madame Schneps, «Il y avait bien du monde autour... j'ai vu voler là. Ils ont volé, ils ont volé les chassis et les portes... j'ai vu quelqu'un qui voulait défoncer une petite fenêtre de l'étable. Je pense que c'était pour faire brûler plus fort...» Il est fort probable que l'exaspération populaire fut responsable de cet incendie, un cas fréquent à l'époque.

Une première version de cet article a déjà été publiée dans *Droit de Parole* en mars 1984.

## PÉTITIONS DES MESSIEURS JOSEPH MOISAN ET ALEX DROLET

*Au Maire et aux Conseillers de la ville de Québec.*

*Il existe dans le quartier Saint-Jean de cette cité dans les rues Richmond et Deligny des maisons de prostitution et d'auberges qui vendent des boissons sans licence où toutes les nuits et très souvent le jour il se commet des actes de brutalité révoltante, les passant sont attaqués et maltraités par une bande d'individus qui séjournent dans ces lieux infectes les propriétaires sont en danger de leur vie, des vols ont été commis, et le feu a été mis à différentes reprises.*

*Les prostituées se promènent dans la rue tout le long du jour et très avant dans la nuit avec une impudente effronterie, des entrevues entre différents sexes ont lieu publiquement avec une audace et une immoralité presque incroyables. Vous concevez Messieurs que devant de pareilles scènes la moralité de nos jeunes familles courre le plus grands dangers... (INTÉGRAL)*

*Québec, 7 août 1857*